



Droit individuel à la formation

Par **isacle**, le **13/07/2012** à **12:34**

Contrat de travail du 01/09/92 au 07/07/12.

Poste de vendeuse tabac presse.

Motif rupture: rupture conventionnelle

travail à plein temps de 1992 à 2011 et à 80% depuis 2011.

Plusieurs arrêts de travail en 2012.

Sur certificat de travail est indiqué 60h de droit au DIF alors que ce devrait être 120h.

Est-ce possible?

Quels sont les motifs valables d'un employeur pour baisser le nombre d'heures du DIF?

Où puis-je retrouver l'information?

Par **P.M.**, le **13/07/2012** à **14:41**

Bonjour,

Le mieux serait de demander des explications à l'employeur et ensuite de les vérifier...